

## RÈGLEMENT

### **Article 1 :**

Habitat 70 organise du 28 mars 2019 au 15 février 2020 un jeu intitulé "Jeu 100 ans-100 lots" qui sera diffusé dans des publications du journal Est Républicain en Franche-Comté.

### **Article 2 :**

Tout le monde peut jouer, à l'exception des mineurs, des collaborateurs d'Habitat 70.

### **Article 3 :**

Chaque mois, entre mars et décembre 2019, Habitat 70 publiera dans l'Est Républicain un bulletin de participation au jeu.

### **Article 4 :**

Chaque mois, toute personne souhaitant participer devra répondre sur le bulletin, ou sur papier libre, à la (aux) question(s) posée(s) en précisant le numéro de jeu indiqué dans la publication du mois en cours et devra indiquer son nom, prénom et adresse complète et téléphone et le faire parvenir à l'adresse :

**Habitat 70**  
**« Jeu 100 ans – 100 lots »**  
**BP 90099**  
**70002 Vesoul Cedex**

### **Article 5 :**

Le 15 du mois suivant chaque publication, un tirage au sort, parmi les bulletins ayant toutes les bonnes réponses au jeu " 100 ans -100 lots " et reçus au plus tard le 10 du mois de la publication cachet de la poste faisant foi.

Ce tirage sera effectué sous contrôle d'un huissier et permettra de désigner 10 gagnants.

Chaque gagnant se verra offrir par ordre de tirage croissant du 1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> lot :

- un téléviseur d'une valeur de 130 € pour le 1<sup>er</sup> lot
- une tablette d'une valeur de 80 € pour les 2<sup>ème</sup> lot et 3<sup>ème</sup> lot.
- une caméra sport d'une valeur de 50 € pour les 4<sup>ème</sup> lot et 5<sup>ème</sup> lot.
- un box cadeau d'une valeur de 40 € pour le 6<sup>ème</sup> lot.
- une enceinte d'une valeur de 20 € pour les 7<sup>ème</sup> lot et 8<sup>ème</sup> lot.
- un bon d'achat d'une valeur de 15 € pour les 9<sup>ème</sup> lot. et 10<sup>ème</sup> lot.

A noter que les cadeaux ne seront ni transformables, ni remboursables. Pas de modification après participation, ni remboursement en cas d'annulation.

**Article 6 :**

Le jeu concours " 100 ans - 100 lots" n'entraîne aucune obligation d'achat car les personnes remplissant les conditions définies à l'article 2 pourront rédiger les renseignements demandés à l'article 4 sur papier libre ou via le bulletin de participation. Dans tous les cas ils devront obligatoirement être envoyés à l'adresse suivante avant le 10 de chaque mois suivant la parution :

**Habitat 70**  
**« Jeu 100 ans – 100 lots »**  
**BP 90099**  
**70002 Vesoul Cedex**

**Le bulletin ne pourra en aucun cas être déposé** dans les accueils ou boîtes aux lettres des agences ou du siège social d'Habitat 70.

Un seul gagnant sera possible par foyer pour chaque tirage et pour la durée totale du jeu.

**Article 7 :**

Habitat 70 se réserve le droit, en cas de nécessité, d'annuler ou d'interrompre le jeu ou bien de modifier le rythme de parution sans que la responsabilité de l'entreprise ne puisse être recherchée.

Aucune correspondance ne sera échangée et tout recours juridique est exclu.

**Article 8 :**

Tout bulletin de participation raturé, surchargé, déchiré, illisible ou incomplet sera considéré comme nul.

**Article 9 :**

Habitat 70 se réserve le droit d'insérer les noms et adresse ainsi que la reproduction de la photographie des gagnants à des fins publicitaires et d'information.

**Article 10 :**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement.

**Article 11 :**

Le tirage au sort se fera par Maître GRUX, Huissier.

Le tirage au sort se fera parmi les bonnes réponses le 15 du mois suivant de la publication.

Les noms des gagnants seront affichés au siège social, dans les agences ainsi que sur le site internet d'Habitat 70

**Article 12 :**

La remise des lots se fera sur présentation d'une pièce d'identité au siège social 26, rue de Fleurier à Vesoul.

**Article 13 :**

Les lots non retirés 30 jours après le tirage au sort seront automatiquement considérés comme perdus.

En cas de non-respect du règlement le lot ne sera pas remis.

**Article 14 :**

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître GRUX, huissier de justice à Vesoul, qui sera chargé de vérifier et contrôler la bonne exécution, est à la disposition des joueurs sur simple demande adressée à Habitat 70 jeu concours " 100 ans – 100 lots ".

Consultable également sur le site internet d'Habitat 70 : [www.habitat70.fr](http://www.habitat70.fr)



Fait à Vesoul, le 18 mars 2019.